

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1051

18 octobre 2005

SOMMAIRE

Acera S.A., Luxembourg	50416	Invest Communication S.A., Luxembourg	50428
Aircraft Overseas S.A., Luxembourg	50441	La Cherni Holding S.A., Luxembourg	50445
Albatros Performance Management S.A., Luxembourg	50439	La Luxembourgeoise Ré, Société Anonyme de Réassurance, Luxembourg	50437
Alpha Invest S.A., Luxembourg	50433	Lotsa Holding S.A.H., Luxembourg	50403
Altea Europe S.A., Luxembourg	50435	Maasland S.A., Luxembourg	50431
Altea Europe S.A., Luxembourg	50436	Man RMF Investments Sicav, Luxembourg	50447
Alternative Strategy Advisory S.A., Luxembourg	50438	Margin of Safety Fund, Sicav, Luxembourg	50440
Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg	50440	Masco Europe, S.à r.l., Munsbach	50403
Ambrimmo S.A., Luxembourg	50442	Matterhorn Fund, Sicav, Luxembourg	50439
Americourt S.A., Luxembourg	50437	MBS Fund, Sicav, Luxembourg	50438
Argonne Investments S.A.H., Luxembourg	50440	Megaphone, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50441
Art Fund, Sicav, Luxembourg	50440	Mirar S.A., Luxembourg	50446
ASF II Euro Mountain, S.à r.l., Luxembourg	50416	Mirar S.A., Luxembourg	50446
Ateliers Jungblut succ. Juan Morales, S.à r.l., Remich	50439	Monterey Capital III, S.à r.l., Luxembourg	50426
Azurith S.A., Luxembourg	50438	NN Invest Holding S.A., Luxembourg	50440
Blue Stratos Holding S.A., Luxembourg	50432	NN Participations Holding S.A., Luxembourg	50440
BPU Banca International S.A., Luxembourg	50444	Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	50438
BPU Banca International S.A., Luxembourg	50445	NVP Lux Investments, S.à r.l., Luxembourg	50434
Braxton, S.à r.l., Luxembourg	50436	Omilux Immobilières S.A., Luxembourg	50441
C & L Investments S.A., Luxembourg	50436	Portfolio B.P., Sicav, Luxembourg	50447
Callisto Holding S.A., Luxembourg	50431	Rachow S.A., Luxembourg	50434
Carlson Fund Management Company S.A., Luxembourg	50441	S.G.W., G.m.b.H., Wecker	50443
Carlson Fund Management Company S.A., Luxembourg	50446	Salford Investments S.A., Luxembourg	50402
CDRohlinge 24 A.G., Weiswampach	50445	Salford Investments S.A., Luxembourg	50402
Compagnie Holding Financière Hirsch SNCA S.A., Luxembourg	50445	Scandinavian Trust S.A., Luxembourg	50410
Daventria S.A.H., Luxembourg	50448	Schako, S.à r.l., Luxembourg	50442
Durillon S.A., Luxembourg	50435	Schortgen Editions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50443
El Boustan, S.à r.l., Luxembourg	50415	Schortgen Reliures, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50442
Etablissement Nadin S.A., Hobscheid	50443	Skandinaviska Enskilda Reinsurance S.A., Luxembourg	50437
European Quality Fund, Sicav, Luxembourg	50446	Skyline Entertainment, S.à r.l., Luxembourg	50442
Fidei Révision, S.à r.l., Luxembourg	50436	SPK Immo S.A., Luxembourg	50447
FPSPi Sicav, Luxembourg	50439	Spaceplus, S.à r.l., Luxembourg	50442
Geldort Consult S.A., Schrassig	50433	Video-World, S.à r.l., Bettembourg	50443
Global Select Sicav, Luxembourg	50416	Viga Finance S.A., Luxembourg	50437
Grande Chartreuse S.A.H., Luxembourg	50438	Vitheo Immobilière, S.à r.l., Nospelt	50443
Grande Chartreuse S.A.H., Luxembourg	50438	W.J. Holding S.A., Luxembourg	50445
Helios Private Equity S.A., Luxembourg	50441	WNH Projects S.A., Bertrange	50432
		WNH Projects S.A., Bertrange	50432
		Xavex Sicav, Luxembourg	50427

SALFORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 94.844.

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SALFORD INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 94.844, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 883 du 28 août 2003.

La séance est ouverte à 13.10 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia Ouizougoun, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sandrine Arnould, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Suit la traduction en langue anglaise de la modification statutaire:

Art. 4. The object of the Company is the purchase, the selling, the chartering in, the chartering out, and the management of seagoing vessels, as well as those financial and commercial operations linked directly or not linked directly to this object.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bezzina, S. Ouizougoun, S. Arnould, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2005, vol. 908, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2005.

F. Kessler.

(046499.3/219/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

SALFORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 94.844.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2005.

F. Kessler.

(046501.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

MASCO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach.
R. C. Luxembourg B 68.104.

Le premier mars 2005, les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée MASCO EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1998 publié au Mémorial, Recueil C, numéro 230 du 2 avril 1999, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg section B sous le numéro 68.104, ont décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de ses fonctions de gérant de la société par Mr André Pesch, gérant, demeurant à 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg;
- de lui donner décharge pour l'accomplissement de son mandat et
- de nommer avec effet immédiat en son remplacement en tant que gérants pour une durée illimitée:
- Monsieur Graham Balls, (21 juillet 1957), gérant, né à Great Yarmouth, UK, le 21 juillet 1957, demeurant à 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg et
- Monsieur Bill Anderson, (28 mars 1947), Vice President Controller European Operations, né à Michigan, USA, le 28 mars 1947, demeurant à 21001 Van Born Road, Taylor, Michigan 48180, USA.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044664.3/211/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

LOTSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 108.068.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company GALVEN INVESTORS S.A., a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by:

Mr Jos Hemmer, employee, with a professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 May 2005.

2.- Mr Jos Hemmer, prenamed, acting in his own name.

3.- Mr Eric Leclerc, employee, with a professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (*société anonyme*) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («*société anonyme*») under the name of LOTSA HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other, place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred and twenty-nine and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at hundred thousand Euro (100,000.- EUR) divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) to be divided into hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on 12 May 2010, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Tuesday in the month of December of each year at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on first day of July of each year and ends on the last day of June the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 30 June 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The ten thousand (10,000) shares have been subscribed to as follows:

1.- GALVEN INVESTORS S.A., prenamed, nine thousand nine hundred and ninety-eight shares	9,998
2.- Mr Jos Hemmer, prenamed, one share	1
3.- Mr Eric Leclerc, prenamed, one share	1
Total: ten thousand shares	10,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its free disposal the amount of hundred thousand Euro (100,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand six hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2010:

- 1) Mr Eric Leclerc, employee, born in Luxembourg, on 4 April 1967, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2) Mr Jos Hemmer, employee, born in Luxembourg, on 15 August 1952, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3) Mrs Martine Kapp, employee, born in Luxembourg, on 10 December 1960, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Mr Eric Leclerc, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2010:

Mr Pascal Fabeck, employee, born in Arlon (Belgium), on 16 November 1968, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons known to the undersigned notary by their name, usual surname, civil status and residence, said appearing persons has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société GALVEN INVESTORS S.A. une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par:

Monsieur Jos Hemmer, employée avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 mai 2005.

2.- Monsieur Jos Hemmer, préqualifié, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Eric Leclerc, employée, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LOTSA HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 12 mai 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de décembre de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les dix mille (10.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société GALVEN INVESTORS S.A., prédésignée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions . . .	9.998
2.- Monsieur Jos Hemmer, prénommé, une action.	1
3.- Monsieur Eric Leclerc, prénommé, une action	1
Total: dix mille actions.	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille six cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2010:

- 1) Monsieur Eric Leclerc, employé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2) Monsieur Jos Hemmer, employé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3) Madame Martine Kapp, employée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Monsieur Eric Leclerc, prénommé, a été désigné président du conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2010:

Monsieur Pascal Fabeck, employé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les mêmes personnes comparantes ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. Hemmer, E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2005, vol. 893, fol. 63, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(042260.3/239/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

SCANDINAVIAN TRUST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.438.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the first of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- The company MONTEREY SERVICES S.A., a société anonyme, with its principal office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 51.100;

2.- The company ECOREAL S.A., a société anonyme, with its principal office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 38.875,

both here represented by Mr Thibaut Jaspar, private employee, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of two proxies given in Luxembourg on June 1, 2005.

Which proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and will be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the said capacities, requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a Luxembourg company, being a «société anonyme», which they declare that they form between themselves as follows:

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration, Capital

Art. 1. There is formed between the appearers and all those persons who shall become owners of the shares hereafter created a limited company (société anonyme) under the name of SCANDINAVIAN TRUST S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

Branches or offices may be created by simple decision of the Board of Directors both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

The registered office may be transferred to any other, place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character likely to impair normal activity at the registered office or easy communication with that office or between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until complete cessation of the said abnormal circumstances. This provisional measure shall, however, produce no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Any declaration of such transfer of the registered office shall be made and brought to the notice of outside parties by one of the Company's executive organs having power to commit the Company as regards acts of current and daily management.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the purchase, the holding and the selling of securities in a portfolio, as well as the financing of such securities by way of borrowing in either form whatsoever, including the issuance of bonds, certificate notes, debentures and similar instruments.

The Company may accomplish all other operations in direct or indirect relation to the such defined object.

Art. 5. The share capital amounts to thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred euros (100.- EUR) each.

The Company's shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificate representing two or more shares.

Shares in the Company shall be issued in a registered or in bearer form.

Chapter II.- Administration and Supervision

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least five members, who may or may not be shareholders. The Directors shall be of class A and/or of class B. The directors are appointed by the general meeting, which fixes their number and the duration of their mandate. The mandate cannot exceed a period of six years. The members of the Board are re-eligible, but may be removed at any time.

In case of vacancy in the office of a Director, the remaining Directors have the right to fill it provisionally. In that case the general meeting will proceed to the final election at its next meeting.

Art. 7. The Board of Directors may select a Chairman from among its members. It will meet when convened by the Chairman or, failing him, by two Directors. In the absence of the Chairman, another Director may preside the meeting.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors being permitted.

In case of urgency, Directors may give their vote by simple letter or telegram on matters on the agenda.

Resolutions will be adopted by majority of votes.

One or more Directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several participating persons to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision shall be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 8. Minutes of Meetings of the Board of Directors will be signed by the members present at the meetings. Copies or extracts of such minutes to be produced in Court or elsewhere will be signed by the Chairman or by two Directors.

Art. 9. The Board of Directors has full power to perform all acts that shall conform to the Company's object.

All matters which are not expressly reserved to the General Meeting by law, or by the Articles of Incorporation, is within the competence of the Board of Directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate powers for day-to-day management either to directors or to other persons, who need not necessarily be shareholders of the Company, subject to observance of the provisions of Article 60 of the law of 10th August, 1915 concerning trading companies.

The Board may also confer any special mandates by notarially authenticated power of attorney or by private deed.

Art. 11. The Company is in all circumstances committed by the joint signatures of one Director of class A with one Director of class B.

Art. 12. The Company will be supervised by one or more auditors, who may or may not be shareholders, being appointed by the General Meeting which shall fix their number and the duration of their mandate.

Chapter III.- General Meetings

Art. 13. The General Meeting, duly constituted, represents the entire body of shareholders. It has the most extensive powers for doing or ratifying such acts as may concern the Company.

Art. 14. The Ordinary General Meeting will meet in the City of Luxembourg at the, place indicated in the convening notices on the first Wednesday of June at 4.00 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting will be postponed to the next following working day.

General Meetings, even the annual general meeting, may be held in foreign countries whenever circumstances of «force majeure» occur, as determined by the Board of Directors in its absolute discretion.

Each share gives the right to one vote.

The Board of Directors will fix the conditions required for taking part in General Meetings.

Art. 15. If all the shareholders are present or represented, and if they declare that they have had notice of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting may take, place without previous convening notices.

Chapter IV.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 16. The Company's accounting year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 17. To the extent of five percent the net profit is applied to forming or adding to the legal reserve fund. This allocation ceases to be mandatory whenever and so long as the legal reserve reaches ten per cent of the nominal capital.

The General Meeting will in its absolute discretion decide the application of the remaining balance. Any dividends declared will be paid at the places and times laid down by the Board of Directors. The general meeting may authorize the Board of Directors to pay dividends in any currency other than that in which the balance sheet is drawn up, and to determine at their absolute discretion the rate of conversion of the dividend into the currency of actual payment.

Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

The Company may redeem its own shares by use of its free reserves and under strict observance of the conditions laid down by the company law. As long as the Company holds such shares the said shares are deprived of their right of vote and of their right to dividends.

Chapter V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. The Company may at any time be dissolved by resolution of the General Meeting.

On dissolution of the Company, liquidation will be effected by one or more liquidators, being individuals or corporate bodies, appointed by the General Meeting which shall determine their powers and their remuneration.

General provisions

For all matters not regulated by these Articles of Incorporation the parties subject and submit themselves to the provisions of the law of 10th August, 1915 concerning trading companies, as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year begins on the date of formation and ends on 31st December, 2005.
2. The first annual general meeting will meet in the year 2006.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- The company MONTEREY SERVICES S.A., prenamed: three hundred and nine shares	309
2.- The company ECOREAL S.A., prenamed: one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All the shares have been immediately and fully paid up by payments in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is now at the Company's disposal as has been proved to the notary.

Verification

The undersigned notary has verified that the conditions laid down by Article 26 of the law of 10th August, 1915 concerning trading companies have been fulfilled.

Estimate of costs

The parties have estimated the amount of the costs, expenses, emoluments and charges in any form which fall upon the Company or which are chargeable to it by reason of its formation at about two thousand and four hundred euros (2,400.- EUR).

General meeting of shareholders

The Company's Articles of Incorporation having thus been drawn up, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of Directors is fixed at five:

The following are appointed directors for a period of one year expiring at the annual general meeting of 2006:

The following are appointed Directors of class A:

a) Mr Koen Van Baren, director, born at Woerden, The Netherlands, on the 30 April, 1959, having his professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

b) Mr Carl Speecke, relationship manager, born at Courtrai, Belgium, on the 5 March, 1964, having his professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

c) Mr Pierre van Halteren, client officer, born at Uccle, Belgium, on the 30 January, 1965, having his professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The following are appointed Directors of class B:

d) Mr Michael Ludwig, company director, born at Mönchengladbach, Germany, on the 27 December, 1963, having his professional address at 450 Park, avenue NY 10022, New York City, the United States of America.

e) Mr George Muzinich, company director, born at Zagreb, Croatia, on the 24 October, 1942, having his professional address at 450 Park, avenue NY 10022 New York City, the United States of America.

2.- The number of Auditors is fixed at one.

Is appointed Auditor for a period of one year, expiring at the annual general meeting to be held in 2006:

The Company DELOITTE S.A., having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 67.895.

3.- The registered office of the Company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing parties, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zweitausendfünf, den ersten Juni.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft MONTEREY SERVICES S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 51.100;

2.- Die Gesellschaft ECOREAL S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 38.875,

beide hier vertreten durch Herrn Thibaut Jaspar, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

auf Grund von zwei Vollmachten, ausgestellt in Luxemburg, am 1. Juni 2005,

Welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichneten Notar, dieser Urkunde beigelegt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Erschienenen, handelnd wie vorerwähnt, ersuchten den amtierenden Notar die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Kapitel I.- Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer, Kapital

Art. 1. Zwischen den Erschienenen und all denen, die später Eigentümer der hiernach zu schaffenden Aktien werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung SCANDINAVIAN TRUST S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland Zweigstellen und Niederlassungen gegründet werden.

Durch Beschluss der Generalversammlung kann der Sitz der Gesellschaft in irgend eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zum restlosen Aufhören dieser anormalen Ereignissen, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Eine diesbezügliche Bekanntmachung erfolgt durch das Gesellschaftsorgan, welches für die laufende Geschäftsführung zuständig ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Anschaffung, das Halten und die Veräusserung von einem Effektenbestand, sowie die Finanzierung solcher Effekten durch Gewähren von Darlehn unter jeglicher Form, inbegriffen die Ausgabe von Schuldverschreibungen, Obligationen, Anweisungen und ähnlichen Dokumenten.

Die Gesellschaft kann sämtliche Tätigkeiten ausüben die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit dem also definierten Gesellschaftszweck stehen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von je einhundert Euro (100,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien sind entweder Namensaktien oder Inhaberaktien.

Kapitel II.- Verwaltung, Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens fünf Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Mitglieder sind entweder Kategorie A und/oder Kategorie B. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung ernannt, welche ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate bestimmt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar und können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen. Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, oder, in dessen Ermangelung, durch zwei Verwaltungsratsmitglieder. In Abwesenheit des Vorsitzenden kann ein anderes Verwaltungsratsmitglied den Vorsitz übernehmen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung über die zur Tagesordnung stehenden Punkte durch einfachen Brief oder Telegram erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst.

Ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder können auch an einer Verwaltungsratssitzung per Telefonkonferenz, per Videokonferenz oder per ähnlichen Mitteln teilnehmen, welche mehreren Personen erlauben sich zur gleichen Zeit in Verbindung zu setzen. Eine solche Beteiligung wird als tatsächliche Anwesenheit bei der Verwaltungsratssitzung angesehen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben ist, ist genauso gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer regulär einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss wird in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichen Inhalt beurkundet.

Art. 8. Die Protokolle der Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterschrieben. Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderswo geltend gemacht werden, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen welche dem Gesellschaftszweck entsprechen. Alles, was nicht durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Gesellschafter sein müssen, unter Beobachtung der Verfügungen von Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Der Verwaltungsrat kann auch spezielle Vollmachten durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde erteilen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird in allen Handlungen durch die gemeinsame Unterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A mit einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B rechtsgültig verpflichtet.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Sie werden von der Generalversammlung bestellt, welche ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Kapitel III.- Generalversammlungen

Art. 13. Die Generalversammlung, rechtsgültig einberufen, vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt in Luxemburg, an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, am ersten Mittwoch im Monat Juni um 16.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verlegt.

Generalversammlungen, selbst die jährliche Generalversammlung, können im Ausland abgehalten werden wenn Umstände höherer Gewalt eintreten, gemäss freiem Ermessen des Verwaltungsrates.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Der Verwaltungsrat legt die Bedingungen fest, unter welchen die Teilnahme an den Generalversammlungen erfolgt.

Art. 15. Wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und insofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben, kann von vorherigen Einberufungen Abstand genommen werden.

Kapitel IV.- Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Vom Reingewinn sind jährlich fünf Prozent der gesetzlichen Reserve zuzufügen und zwar bis und solange die gesetzliche Reserve zehn Prozent des Kapitals nicht erreicht hat.

Die Generalversammlung befindet nach freiem Ermessen über die restliche Verteilung des Gewinnes. Auszahlungen von erklärten Dividenden erfolgt zur Zeit und am Ort wie festgelegt durch den Verwaltungsrat. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, Dividenden in einer andern Währung auszuzahlen als der in welcher die Gewinn- und Verlustrechnung gehalten ist, und seinem freien Ermessen nach den entsprechenden Kurswechsel zu bestimmen.

Unter Berücksichtigung der unter Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, vorgesehenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen vermittelt freier Reserven und unter der strikten Beobachtung der anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen. Die also von der Gesellschaft gehaltenen Aktien haben kein Stimmrecht und geben kein Anrecht auf Auszahlung von Dividenden.

Kapitel V.- Auflösung, Abwicklung

Art. 18. Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit aufgelöst werden durch Beschluss der Generalversammlung.

Nach Auflösung der Gesellschaft erfolgt deren Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, physische oder juristische Persönlichkeiten, welche durch die Generalversammlung ernannt werden die auch ihre Befugnisse wie auch ihre Bezüge festlegt.

Allgemeine Bestimmungen

Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle nehmen die Komparenten Bezug auf das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.
2. Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2006.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Die Gesellschaft MONTEREY SERVICES S.A., vorgeannt, dreihundertneun Aktien	309
2.- Die Gesellschaft ECOREAL S.A., vorgeannt, eine Aktie	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodass die Gesellschaft ab sofort über den Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) verfügen kann wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausendvierhundert Euro (2.400,- EUR).

Generalversammlung der Aktionäre

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen, und fassten einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf festgesetzt.

Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt, für eine Dauer von einem Jahr, endigend bei der Generalversammlung die im Jahre 2006 stattfinden wird:

Zu Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A werden ernannt:

- a) Herr Koen Van Baren, Director, geboren in Woerden, Holland, am 30. April 1959, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- b) Herr Carl Speecke, Senior Relationship Manager, geboren in Courtrai, Belgien, am 5. März 1964, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- c) Herr Pierre Van Halteren, Client Officer, geboren in Uccle, Belgien, am 30. Januar 1965, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie B werden ernannt:

- d) Herr Michael Ludwig, Company Director, geboren in Mönchengladbach, Deutschland am 27. Dezember 1963, beruflich wohnhaft in 450 Park Avenue, New York, NY 10022 New York City, USA.
- e) Mr George Muzinich, Company Director, geboren in Zagreb, Croatia, am 24. Oktober 1942, beruflich wohnhaft in 450 Park Avenue, New York, NY 10022, New York City, USA.

2.- Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Es wird zum Kommissar ernannt, für eine Dauer von einem Jahr, endigend bei der Generalversammlung die im Jahre 2006 stattfinden wird:

Die Gesellschaft DELOITTE S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 67.895.

3.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit dass auf Ersuchen der Komparenten diese Urkunde in der englischen Sprache abgefasst ist, der eine deutsche Übersetzung folgt. Auf Ersuchen derselben Komparenten soll, im Fall von Divergenzen zwischen dem englischen Text und der deutschen Übersetzung, der englische Text Vorrang haben.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, hat derselbe zusammen mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. Jaspar, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, vol. 24CS, fol. 49, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(048155.3/230/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

EL BOUSTAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 75.191.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société

Par décision prise en date du 25 mai 2005, CAMINO SECURITIES INC., en sa qualité d'associé unique de la société EL BOUSTAN, S.à r.l., a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique accepte la démission du gérant unique, Monsieur Robert Hirsch, avec effet au 25 mai 2005, de la société EL BOUSTAN, S.à r.l., dont le siège social se situe à L-2018 Luxembourg, B.P. 848, rue des Bains 3, inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 75.191 de sa fonction de gérant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer la société MILKYWAY GROUP INC. dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443540, Document 551935,

Aux fonctions de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045335.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

50416

ACERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.850.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 2003

- Réélection de A. Paulissen et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

ACERA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(045196.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

GLOBAL SELECT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.611.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 avril 2005

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, du mandat des Administrateurs suivants:

- M. Pavlos Bailas,
- M. Ernest Boles,
- Mme Joëlle Hauser,
- M. Sven Spiess.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Pavlos Bailas, BANK MORGAN STANLEY AG, Zürich,
- Monsieur Ernest Boles, MORGAN STANLEY UK GROUP, London,
- Madame Joëlle Hauser, KREMER ASSOCIES & CLIFFORD CHANCE, Luxembourg,
- Monsieur Sven Spiess, BANK MORGAN STANLEY AG, Zürich.

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE S.A. ayant son siège social à 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Ch. Lanz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur Principal

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046392.3/1183/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

ASF II EURO MOUNTAIN, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 107.994.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-second day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

AXA SECONDARY FUND II, a limited partnership incorporated in Jersey, acting through its general partner, AXA IM SECONDARIES ASSOCIATES MANAGEMENT LIMITED which registered office is at 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX,

represented by M^e Laurent Schummer, avocat residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Jersey, on 20 April 2005.

The above mentioned proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I.- Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established by the single founding member a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of one single member, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of ASF II EURO MOUNTAIN.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other, place within Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single member may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Managers, Statutory Auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He(they) will hold office until their successors are elected. He(they) are re-eligible and he(they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and, place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other, place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Management. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Records of Manager Resolutions. The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

Chapter IV.- General Meeting of Members

Art. 17. Powers of the Meeting of Members. Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other, place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last day of April at 11:00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and, place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Attendance - Representation at a Meeting of Members. All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The

Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the, place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

Art. 21. Proceedings at a Meeting of Members. Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a Meeting of Members. An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of member(s)' resolutions. The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

Art. 26. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of

members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party(ies), this/these party(ies) has/have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Members	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
AXA SECONDARY FUND II, prenamed	12,500.-	500	12,500.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2005.

Extraordinary General Meeting

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering to be duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to elect the following for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year 2005:

Mr Godfrey Abel, Accountant, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born on 2 July 1960 in Brixworth, England.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor(s) for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year 2005:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 65.477).

3. Resolved to establish the registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AXA SECONDARY FUND II, une société à responsabilité limitée constituée à Jersey, agissant par son gérant AXA IM SECONDARIES ASSOCIATES MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE 8PX,

représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 20 avril 2005.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination ASF II EURO MOUNTAIN.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société peut fournir toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier et dans les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un qu'un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de même du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 20. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représen-

tant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre dans la même année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a/ont souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
AXA SECONDARY FUND II, préqualifiée	12.500,-	500	12.500,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2005.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2005:

Monsieur Godfrey Abel, Accountant, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni.

2. Décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer la ou les personnes suivantes commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2005:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65.477).

3. Décidé de fixer le siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2005, vol. 893, fol. 44, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(041145.3/239/621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.203.400,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.335.

RECTIFICATIF

Associés

Il résulte de l'acte de constitution du 18 mars 2004 que l'associé unique de la société TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société enregistrée à Guernesey, enregistrée sous le numéro 39257 au registre de commerce de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port Guernesey, GY1 6HJ agissant comme general partner de TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, étant un fond ayant ses bureaux à Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, Londres, EC1A 4NP, Angleterre, détenait 125 parts sociales de la Société.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2004, l'associé unique de la société TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société enregistrée à Guernesey, enregistrée sous le numéro 39257 au registre de commerce de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port Guernesey, GY1

6HJ agissant comme general partner de TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, étant un fond ayant ses bureaux à Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, Londres, EC1A 4NP, Angleterre, détenait 185 parts sociales de la société.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2004, l'associé unique de la société TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société enregistrée à Guernesey, enregistrée sous le numéro 39257 au registre de commerce de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port Guernesey, GY1 6HJ agissant comme general partner de TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, étant un fond ayant ses bureaux à Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, Londres, EC1A 4NP, Angleterre, détenait 5,352 parts sociales de la Société.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2004, les associés de la Société sont les suivants:

- TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société enregistrée à Guernesey, enregistrée sous le numéro 39257 au registre de commerce de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port Guernesey, GY1 6HJ agissant comme general partner de TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, étant un fonds ayant ses bureaux à Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, Londres, EC1A 4NP, Angleterre, détenant 11.141 parts sociales;

- TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-H, une limited partnership formée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 6HJ, enregistrée sous le numéro 405, représentée par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, détenant 232 parts sociales;

- TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II CO-INVESTMENT 2. L.P., une limited partnership formée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 6HJ, enregistrée sous le numéro 463, représentée par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, détenant 661 parts sociales.

A biffer:

Les informations existantes concernant les associés.

A inscrire:

- TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société enregistrée à Guernesey, enregistrée sous le numéro 39257 au registre de commerce de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port Guernesey, GY1 6HJ agissant comme general partner de TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, étant un fonds ayant ses bureaux à Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, Londres, EC1A 4NP, Angleterre, détenant 11.141 parts sociales;

- TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-H, une limited partnership formée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 6HJ, enregistrée sous le numéro 405, représentée par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, détenant 232 parts sociales;

- TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II CO-INVESTMENT 2. L.P., une limited partnership formée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 6HJ, enregistrée sous le numéro 463, représentée par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, détenant 661 parts sociales.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03662. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044669.3/1035/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

XAVEX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.828.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 mai 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Yassine Bouhara

DEUTSCHE BANK AG LONDON, 1, Great Winchester Street, GB-London EC2N 2DB;

Monsieur Freddy Brausch

Etude Lindlaters Loesch, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;

Monsieur Werner Burg

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

Madame Lida Cepuch

DEUTSCHE BANK AG LONDON, 1, Great Winchester Street, GB-London EC2N 2DB;

Monsieur Léon Hilger

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Frank Langer

DEUTSCHE BANK AG FRANKFURT, Grosse Gallusstrasse 10-14, D-60311 Frankfurt am Main;

Monsieur Klaus-Michael Vogel

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

ERNST & YOUNG

Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour XAVEX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07306. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(044577.3/1126/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

INVEST COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.297.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société MIDWAY HOLDINGS LIMITED, avec siège social à P.O. Box 8320, Panama 7, République de Panama, inscrite sous le numéro 207720/23367/181 au General Directorate of the Public Registry à Panama, ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur, demeurant à Leudelange, agissant en sa qualité d'administrateur, nommé à cette fonction suivant réunion du conseil d'administration du 24 août 1993.

2.- La société LIBOURNE COMPANY LTD, avec siège social à Abbot Building, Main Street, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite sous le numéro 68975, ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur, demeurant à Leudelange, agissant en tant que Directeur de la prédite société,

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les pré-nommées d'une société anonyme et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INVEST COMMUNICATION S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en dix (10) actions d'une valeur nominale de trois mille cent euros (3.100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Sauf en cas de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à une personne qui n'est pas un actionnaire est soumise à l'agrément du conseil d'administration et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que les nom, prénom, profession et adresse du ou des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit prendre position.

Si le conseil d'administration donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement.

Si le conseil d'administration refuse son agrément, un tel refus n'ayant pas besoin d'être motivé, ou si le conseil d'administration ne prend pas position endéans le délai imparti, l'avis de cession est communiqué aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée endéans les quinze (15) jours de la réception de la communication du conseil d'administration, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration dans le délai imparti, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés du fait que la cession d'actions envisagée par l'actionnaire cédant peut avoir lieu.

Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle de la cession d'actions et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des actions. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas la règle de proportionnalité telle que prévue ci-avant sera écartée au profit de celui ou ceux des actionnaires restants.

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date de la cession.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les commissaires sortant sont rééligibles.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de novembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux endroits désignés dans les convocations.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations prévues par la loi. Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Cette procuration peut être donnée par écrit, par câble, par télécopie ou par voie télégraphique.

Le conseil d'administration détermine toutes autres conditions requises pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des actionnaires, n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'actionnaire décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 17. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice. Il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2006.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- La société MIDWAY HOLDINGS LIMITED INC., préqualifiée, cinq actions	5
2.- La société LIBOURNE COMPANY LIMITED, préqualifiée, cinq actions	5
Total: dix actions	10

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à raison de 38,71% par versements en espèces de sorte que la somme de douze mille euros (12.000,- EUR), faisant pour chaque action mille deux cents euros (1.200,- EUR), se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La libération intégrale, savoir à raison de 19.000,- EUR, faisant pour chaque action 1.900,- EUR, doit être effectuée sur première demande de la société.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

- La société IBS & PARTNERS, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B N° 35.973,

- Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, né à Kinshasa, le 25 octobre 1952,

- La société GOUDSMIT & TANG, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B N° 41.819,

3. Est appelée au fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 45.066.

4. Le siège social de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

5. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 35, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 mai 2005.

P. Decker.

(045928.3/206/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

MAASLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2004

Réélection de A. Paulissen et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Certifié sincère et conforme

MAASLAND S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(045199.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

CALLISTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.538.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045204.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

WNH PROJECTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 85.611.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WNH PROJECTS S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 698 du 7 mai 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de à Luxembourg sous la section B et le numéro 85.611.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Muriel Cady, employée privée, demeurant à Battincourt (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Lesire, employé privé, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Cady, L. Lesire, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, vol. 24CS, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

E. Schlessler.

(045934.3/227/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

WNH PROJECTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 85.611.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

E. Schlessler.

(045935.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

BLUE STRATOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 89.158.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045378.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

50433

ALPHA INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.325.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur William Schietekat, administrateur de sociétés, demeurant 18, Bosdreef à B-2400 Herentals, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045206.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

GELDORT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5362 Schrassig, 33, rue de Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 101.790.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GELDORT CONSULT S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.790), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 948 du 23 septembre 2004,

ayant un capital social souscrit fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michael Censier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Cailteux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, à L-5362 Schrassig, 33, rue de Sandweiler, et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, à L-5362 Schrassig, 33, rue de Sandweiler, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Schrassig.»

50434

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Censier, I. Cailteux, A. Auge, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2005, vol. 531, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2005.

J. Seckler.

(045940.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

RACHOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045212.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

NVP LUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 105.742.

Extrait de la Cession de Parts Sociales du 28 avril 2005

Conformément à la cession de parts sociales du 28 avril 2005, WISLEY S.A., avec adresse au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 57.649, a vendu les 500 parts sociales détenues dans NVP LUX INVESTMENTS, S.à r.l. à NV PARTNERS III LP, une Société en Commandite des Illes Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés en Commandite des Illes Cayman sous le numéro 14616, ayant son siège social chez WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grande Cayman.

Le nouvel associé NV PARTNERS III LP est détenteur de la totalité des 500 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

NVP LUX INVESTMENTS, S.à r.l.

Représenté par ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Gérant

Représentée par M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045281.3/1084/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

DURILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.521.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 9 mai 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. avec siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045219.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**ALTEA EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ALTEA S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.220.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTEA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 65.220 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 du 22 septembre 1998.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateur Madame Elena Santavicca, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Mademoiselle le Président expose ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres recommandées envoyées aux actionnaires en date du 13 mai 2005.

Les récépissés des lettres recommandées ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en reprenant l'ancienne dénomination ALTEA EUROPE S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts sociaux.
3. Divers.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de 2,48 EUR, 609.328 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Mademoiselle le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale en reprenant l'ancienne dénomination ALTEA EUROPE S.A.

En conséquence l'article premier des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ALTEA EUROPE S.A., société anonyme.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Schaeffer, G. Schneider, E. Santavicca, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, vol. 24CS, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(045955.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

**ALTEA EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ALTEA S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.220.

Statuts coordonnés suivant les actes n° 420 du 24 mars 2005 et n° 727 du 23 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(045959.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue Neudorf.

R. C. Luxembourg B 60.367.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2005, réf. LSO-BF00004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(045230.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

BRAXTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 66.902.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2005, réf. LSO-BF00005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

(045235.3/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

C & L INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 70.549.

Comme suite au changement de sa situation familiale, Andrea Adam a pris le nom de son époux, à savoir Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Il y a lieu de lire que les administrateurs Marc Koeune, Nicole Thommes et Andrea Dany sont domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour inscription

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045552.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 30.241.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 avril 2005

L'Assemblée Générale du 6 avril 2005 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Zaid Pedersen,
- Monsieur Jan Freudmann,
- Monsieur Göran Faxner,
- Monsieur Stefan Renno.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée renomme également PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045250.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

VIGA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.170.

Le Conseil d'Administration prend note du changement d'adresse de Monsieur Vancheri Alexandre qui exerce la fonction d'administrateur de la société. Son adresse professionnelle est au 8, rue Dicks à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BE00877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045256.3/766/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

LA LUXEMBOURGEOISE RE, SOCIETE ANONYME DE REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.632.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

LA LUXEMBOURGEOISE RE, Société Anonyme de Réassurance

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(045270.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

AMERICOURT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.119.

RECTIFICATIF

En référence au dépôt fait au Registre de Commerce en date du 14 avril 2005, il faut annuler la nomination de Monsieur Luis Velasco, en qualité de Commissaire et maintenir la société FIGESTA, S.à r.l. à son poste de commissaire de la société AMERICOURT S.A., avec effet au 1^{er} janvier 2004 et jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045360.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

AZURITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 83.347.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045381.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

ALTERNATIVE STRATEGY ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.651.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(045392.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.077.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(045394.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

GRANDE CHARTREUSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 39.306.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045398.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

GRANDE CHARTREUSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 39.306.

Le bilan au 11 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045402.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

NORILSK NICKEL FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 102.612.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045404.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

FPSPi SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 90.873.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(045397.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

ATELIERS JUNGLUT SUCC. JUAN MORALES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 38.429.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045395.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

ALBATROS PERFORMANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.606.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(045400.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

MATTERHORN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.445.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 avril 2004

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur,
- Monsieur Benoît de Hults, Administrateur,
- Monsieur Edward de Burllet, Administrateur;

- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE,
- Monsieur Benoît de Hults, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE,
- Monsieur Edward de Burllet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le Réviseur est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046409.3/1183/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

ART FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 94.499.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(045405.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

NN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 76.824.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045407.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

MARGIN OF SAFETY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 88.649.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(045408.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.324.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(045412.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

ARGONNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 31.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045413.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

NN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 76.825.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045416.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 34.518.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(045417.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

AIRCRAFT OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 83.609.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045418.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

MEGAPHONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 55.502.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045470.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

OMILUX IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.927.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045471.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

HELIOS PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.392.

EXTRAIT

Le commissaire-aux-comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045555.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

50442

SCHORTGEN RELIURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 94.350.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045473.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

SKYLINE ENTERTAINMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.356.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045475.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

SPACEPLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 105.102.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045477.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

SCHAKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.163.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045479.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

AMBRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.473.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045485.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

SCHORTGEN EDITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 94.339.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045493.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

S.G.W., G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6864 Wecker.
R. C. Luxembourg B 91.812.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045497.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

VIDEO-WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3249 Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 57.010.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE6975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045503.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

VITHEO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt.
R. C. Luxembourg B 100.530.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(045507.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

ETABLISSEMENT NADIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 2, rue de Septfontaines.
R. C. Luxembourg B 43.056.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045509.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. BANQUE BPCI INTERNATIONAL S.A., BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA
INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.406.

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BPU BANCA INTERNATIONAL S.A. R.C.S. de Luxembourg N° B 64.406, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du dix-huit mai 1998, publié au Mémorial, Série C n° 554 du 29 juillet 1998. Les statuts de la société furent changés plusieurs fois dans la suite et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial, Série C n° 791 du 3 août 2004.

La séance est ouverte à dix heures.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giorgio Vignolle, administrateur-délégué de banque, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Monia Malaggesi, employée privée, et Monsieur Massimo Monzini, sous-directeur, les deux ayant leur adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quarante mille actions (40.000) d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de quarante millions d'euro (EUR 40.000.000,-) de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision sur les modes de présence des membres du conseil d'administration, notamment que le conseil peut valablement délibérer par moyen de vidéoconférence.

2. Insertion d'un nouvel alinéa à l'article 9 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que la «présence» d'un ou de plusieurs membres du conseil d'administration aux réunions de celui-ci par moyen de vidéoconférence est considérée comme présence physique. Toutes les décisions du conseil d'administration auxquelles des administrateurs présents par vidéoconférence ont participé ont la même valeur que comme si tous les membres avaient été physiquement présents. Même si une majorité des administrateurs se trouve physiquement à l'étranger et participe par vidéoconférence à la réunion, celle-ci est réputée avoir été tenue au lieu indiqué dans la convocation, à défaut, au siège de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'insérer trois nouveaux alinéas à l'article 9 qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 9. Derniers alinéas.** Sont considérés physiquement présents à la réunion du conseil d'administration les administrateurs qui y assistent par moyen de télécommunication auditif et visuel (vidéoconférence). Les décisions du conseil d'administration prises par vidéoconférence sont considérées être prises au lieu indiqué dans la convocation, à défaut, au siège de la société.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par moyen de télécommunication auditif et visuel (vidéoconférence) ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.»

Les autres alinéas du même article restent inchangés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Vignolle. N. Schaeffer, M. Malaggesi, M. Monzini, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, vol. 24CS, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(045972.2/230/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

**BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. BANQUE BPCI INTERNATIONAL S.A., BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA
INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.406.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 804 du 26 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(045974.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

COMPAGNIE HOLDING FINANCIERE HIRSCH SNCA S.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 79.599.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

M.-B. Wingerter de Santeul.

(045511.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**LA CHERNI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. URLOLUX S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.911.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045517.3/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

W.J. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 46.330.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(045522.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

CDROHLINGE 24 A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, Maison 50.

H. R. Luxemburg B 96.477.

Der Bilanz vom 31. Dezember 2004, registriert in Luxemburg, am 2. Juni 2005, Ref. LSO-BF00608, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 3. Juni 2005 hinterlegt.

Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 1. Juni 2005.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

(045539.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

EUROPEAN QUALITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.921.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2005

En date du 18 mai 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Carl Bernadotte, Monsieur Ulf Buhne, Monsieur Robbert Jan Dekker, Monsieur Lawrence C. Chapin, Monsieur Philippe Bens et Madame Carmel Mc Govern en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045588.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 34.518.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2005

En date du 13 mai 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- * de renouveler les mandats d'administrateur de Mr. Torkild Varran, Mr. Antoine Gilson de Rouvieux et Mr. Anders Jonsson jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006,
- * de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045595.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

MIRAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.543.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

(046372.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

MIRAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.543.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BE00709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

(046370.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

PORTFOLIO B.P., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.029.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 juillet 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Benoît de Hulst, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Thierry de Baynast de Septfontaines, Administrateur,
- Monsieur Reginald van Leer, Administrateur,
- Monsieur Xavier Delattre, Administrateur,
- Monsieur Jean-Luc Parmentier, Administrateur,
- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Administrateur.

- La réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A. pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Benoît de Hulst, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Administrateurs:

- Monsieur Thierry de Baynast de Septfontaines, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE,
- Monsieur Reginald van Leer, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE,
- Monsieur Xavier Delattre, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE,
- Monsieur Jean-Luc Parmentier, Directeur Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE,
- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le Réviseur est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04208. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(046394.3/1183/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

MAN RMF INVESTMENTS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.790.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

(046369.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

SPK IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 87.045.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille cinq, le 1^{er} juin, à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SPK IMMO S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.045.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Isabelle Welschen.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

50448

Ordre du jour:

3) Démission des administrateurs.

4) Démission du commissaire aux comptes.

B. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C. Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de leur fonction d'administrateurs de la société à:

- Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg,
- Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à Luxembourg,
- La société SARAH S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Seconde résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01549. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046744.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

DAVENTRIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.431.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mai 2005

Est nommé administrateur pour une durée de 5 ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Armand Haas, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045712.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.
